

Investir dans le capital humain "migrant"

Par Abdelhak Bassou et Amal El Ouassif

Résumé

Le présent Policy Brief propose un nouveau regard sur la mobilité africaine vers l'Europe, en proposant d'investir dans le capital « migrants » à travers la formation professionnelle des candidats à la migration, principalement ceux parmi eux motivés par la recherche des opportunités d'emploi en Europe. Cette qualification devrait leur permettre de développer des compétences sollicitées dans le marché de travail européen.

L'idée d'implantation, dans certains pays africains, de centres de formation et de qualification à l'immigration en Europe, serait destinée à remplacer celle des hot spots proposés par certains pays européens. Les détails politiques et techniques d'une telle initiative peuvent être peaufinés par les spécialistes mais, d'ores et déjà, certains de ses contours peuvent être dégagés tels que le critère d'éligibilité des pays africains pouvant abriter ces centres et des acteurs potentiels devant participer à l'initiative.

Introduction

La crise migratoire de 2015 qui s'est manifestée par l'arrivée, en Europe, de plus d'un million de réfugiés, syriens, en majorité, a eu sur le Vieux continent un impact traumatique. Non seulement les frontières extérieures avaient été submergées par des flux qui dépassaient les capacités de gestion des mécanismes européens, mais les divergences des membres de l'Union, et la difficulté, pour eux, de s'accorder sur une procédure consensuelle pour endiguer le flux et se répartir les responsabilités, avaient été mises au grand jour. Plus grave, cette crise a alimenté le courant populiste qui traverse le continent et qui fait de la migration l'argument de choix pour un isolationnisme qui trouve sa plus haute expression dans le Brexit.

Où réside alors la crise ? Est-ce dans le million de réfugiés qu'il fallait et qu'il faut encore gérer dans leurs enregistrements, leur dissémination et le traitement de

leurs dossiers ? Ou réside-t-elle dans la recherche d'une politique commune pour faire face aux conséquences de la crise de 2015 et se préparer à d'éventuelles crises ? Autrement dit, est-ce une crise politique de l'Europe ou est-ce une crise d'immigration vers l'Europe ? L'évolution du phénomène migratoire montre que les événements de 2015 sont exceptionnels et que les flux reprennent leurs rythmes normaux². Des rythmes qui, depuis des années, sont gérés sans difficultés notables. La crise actuelle semble être davantage politique entre pays européens que migratoire. Cependant, ceux parmi les Européens qui pensent au futur cherchent des solutions durables pour faire face à des crises similaires.

1. Le président Macron avait déclaré, lors d'une réunion avec 16 de ses pairs européens en juin 2018 à Bruxelles : « Le défi qui est le nôtre, c'est le défi qui est lié à la pression politique dans certains États membres... Certains essaient d'instrumentaliser la situation de l'Europe pour créer une tension politique et jouer avec les peurs ».

2. Voir : https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/28/migrations-vers-l-europe-les-chiffres-et-les-routes_5322410_3214.html

1. Les hot spots, loin d'être la solution adaptée

Suite à ces flux exceptionnels de 2015, et à la crise politique qui s'en est suivie, l'Europe est à la recherche de mécanismes efficaces à même de contenir une telle crise pour en faire usage en permanence et de manière structurelle, notamment face à la migration africaine, réputée être un phénomène structurel contrairement aux vagues syrienne et afghane, qui ne furent qu'un "fléau" conjoncturel. Si la prise de mesures structurelles, face à un phénomène lui aussi structurel, est dans la logique de la gestion des choses, la conception de mesures exceptionnelles pour faire face à la migration africaine dans ses proportions actuelles est-elle justifiée ? La migration africaine est loin d'atteindre l'ampleur des flux de 2015, elle est contrôlable et ne génère pas de crises aiguës. Devra-t-elle alors être traitée dans le même registre ? La logique veut que les mesures exceptionnelles soient réservées aux seuls événements de même nature, à savoir exceptionnels.

C'est suite à cet événement de 2015 et la crise grise et sans nature déterminée, qu'a surgi l'idée d'externaliser les hot spots qui, jusqu'à présent, étaient installés dans des pays constituant frontière extérieure de l'Europe.

En quoi consiste ce concept ? Installer dans des pays africains, notamment du Maghreb, des centres pour trier, parmi tous les candidats à l'immigration en Europe, ceux admissibles au droit d'asile. Le concept soulève certaines questions d'ordre à la fois politique et technique :

- Qui dirigera les candidats dans ces centres ?
- Qui les interrogera et traitera leurs dossiers ?
- Qui s'occupe de traiter ceux qui n'ont pas été admis ?
- Seront-ils réacheminés vers leurs pays d'origine ou confiés (lâchés dans la nature) au pays hôte du hot spot ?

Si on laisse de côté cet aspect technique, qui peut toujours trouver des solutions dans l'esprit des professionnels, il resterait la face politique de la question. Toute installation de services européens sur les terres africaines ne peut être interprétée, sinon par les dirigeants, du moins par les populations, que comme une atteinte à la souveraineté des pays qui abriteront éventuellement les hot spots. Certains, pour calmer les esprits, assimilent ces hot spots aux bureaux consulaires européens en Afrique qui se chargent de délivrer les visas. Dans ces bureaux, c'est

également une sorte de tri qui est opérée, pour juger des conditions des candidats et leur admissibilité sur le territoire du pays qui délivre le visa. Il y a, cependant, une nuance, voire une différence dont ne peut se permettre l'économie et qui est suffisamment importante, aux points de vue juridique et fonctionnel, pour ne pas être ignorée :

- Aucune légation diplomatique ou consulaire ne stocke entre ses murs des ressortissants d'un pays tiers qui viennent demander des visas, sinon les quelques instants d'entretien et de renseigner les formulaires.
- La demande de visa est une démarche volontaire de la part du candidat, tandis que le migrant client des hot spots y sera conduit même de force, si besoin est.
- Le demandeur de visa est libre de ses mouvements si sa demande est refusée, tandis que le candidat traité dans un hot spot devra être reconduit dans son pays manu militari, à moins que le pays du hot spot ne soit son pays d'origine.

La question de souveraineté, combinée à des considérations d'ordre technique, annoncent les difficultés insurmontables pour certaines d'entre elles. Plusieurs pays, anticipant les réactions de leurs populations, ont annoncé leur refus d'abriter de tels centres avant même d'être officiellement contactés.

2. Poser les bonnes questions

La première des questions à poser et dont la réponse constitue un pas décisif dans la compréhension du problème est la suivante : Quelle est la composition du flux qui déferle aujourd'hui sur l'Europe en provenance d'Afrique ? Sont-ce des réfugiés ? Sont-ce des immigrés à la recherche d'emploi ? La réponse ne doit surtout pas se baser sur les statistiques de 2015. Ce flux était exceptionnel. Il n'est peut-être pas spontané et ceux qui l'auraient provoqué ont leurs propres objectifs. Et, finalement, ce flux n'était pas africain et ne peut donc servir de référence à une réflexion sur la migration africaine.

Les candidats à la migration clandestine, acheminés par les réseaux mafieux de migration vers les pays de transit et ensuite vers les côtes européennes, sont dans de grandes proportions, des demandeurs d'emploi. Des personnes

plus au moins jeunes qui ambitionnent d'améliorer leur vie et qui, pour ce faire, affrontent le passage clandestin de la Méditerranée au risque de perdre leurs vies.

Le graphique ci-dessous représente l'octroi de protection internationale en 2017 par route migratoire. Les taux des accords d'asile aux migrants transitant par l'Espagne et l'Italie (majoritairement africains) sont significativement

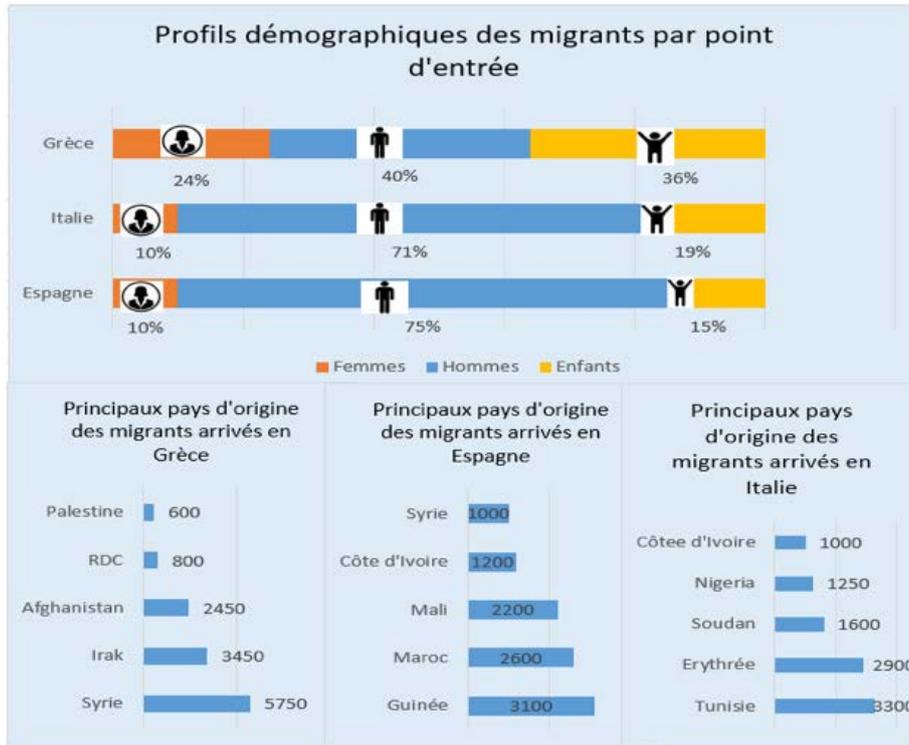
plus bas, en comparaison à ceux des migrants transitant par la Grèce, essentiellement d'origine syrienne et iraquienne. Ceci révèle que bon nombre ne sont pas des personnes qui fuient les guerres ou les conflits et dont les dossiers sont, sauf erreur, rejetés. Les pays de l'UE n'auraient jamais refusé autant de demandes si les demandeurs étaient de vrais réfugiés.

cinq principaux pays d'origine des personnes arrivant à	Arrivées (Janvier-juillet 2018)	Proportion des demandeurs d'asile bénéficiant d'une protection internationale dans la région de l'UE+ en 2017	Proportion de demandeurs d'asile bénéficiant d'une forme de protection (y compris le statut humanitaire) dans la région de l'UE+ en 2017
Grèce par voie maritime			
Syrie	5,75	93.90%	94.30%
Irak	3,45	54.00%	56.20%
Afghanistan	2,45	30.50%	47.20%
République Démocratique du Congo	800	25.70%	29.50%
L'Etat de Palestine	600	69.40%	74.90%
Italie par voie maritime			
Tunisie	3,3	6.40%	10.30%
Érythrée	2,9	89.20%	92.00%
Soudan	1,6	58.80%	60.10%
Nigeria	1,25	8.60%	22.40%
Côte d'Ivoire	1	10.40%	25.70%
Espagne (voies terrestre et maritime)			
Guinée	3,1	17.40%	28.90%
Maroc	2,6	8.00%	12.70%
Mali	2,2	13.20%	30.00%
Côte d'Ivoire	1,2	10.40%	25.70%
Syrie	1	93.90%	94.30%

Source OCP Policy Center, Data: HCR

Encore plus édifiant pour s'assurer de la nature des migrants, et montrer que la migration africaine est en grande partie constituée de chercheurs d'emploi et non de demandeurs d'asile, le profil démographique des migrants africains se caractérise par la dominance d'hommes

(catégorie démographique généralement connue d'être la plus active au marché du travail). En effet, les femmes et enfant constituent 60% des migrants ayant transité par la Grèce, contrairement à l'Espagne et à l'Italie où ils ne représentent respectivement que 25% et 29%.

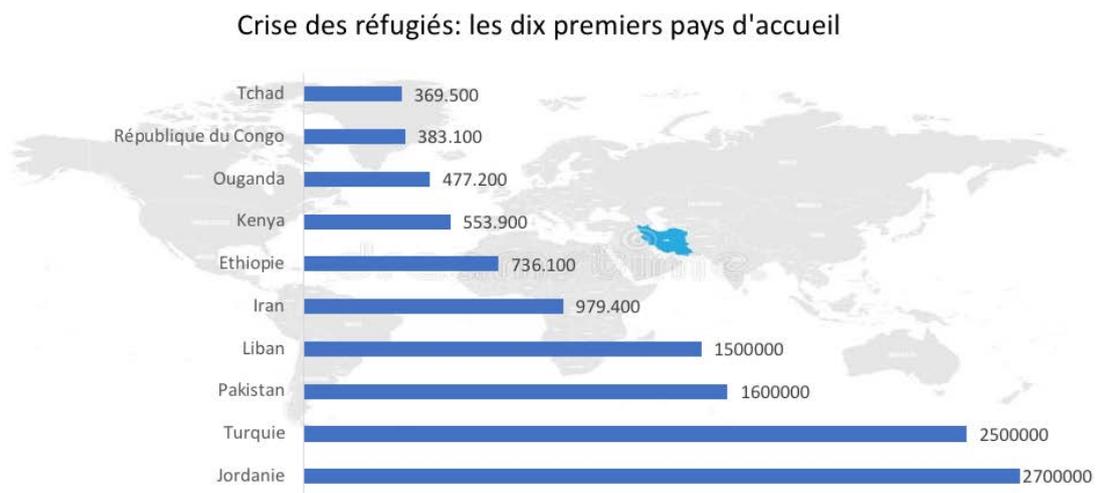


Source OCP Policy Center, Data: HCR

Le problème posé est donc plus celui d’immigrés à la recherche d’emploi que de personnes craignant pour leurs vies et fuyant les conflits.

Cette hypothèse est confortée par la carte d’installation des réfugiés. C’est l’Afrique elle-même qui reçoit la majeure partie des réfugiés africains, tout comme c’est le Moyen-Orient qui reçoit les vrais réfugiés moyen-

orientaux. Les personnes fuyant les guerres en Afrique s’installent dans le lieu le plus proche où ils sentent le minimum de sécurité requis. La carte ci-dessous montre, en effet, que les demandeurs d’asile, les vrais, sont installés près des foyers de tension. L’Asie (Moyen-Orient) et l’Afrique, où se trouvent les foyers de conflits abritent le Top Ten des pays où sont implantés les structures d’accueil des réfugiés.



Source : OCP-Policy Center, Data, Rapport d’Amnesty International, octobre 2016

En se posant donc la bonne question, celle de savoir qui sont les migrants qui arrivent en Europe à travers l'Italie et l'Espagne, il s'avère qu'il s'agit de migrants économiques que de demandeurs d'asile pour cause de conflits.

Le défi serait donc de savoir comment réguler cette immigration économique par des solutions structurelles et d'une manière préventive. Quelle solution imaginer pour se prémunir contre l'anarchie que créent les réseaux de trafic des êtres humains et de la migration clandestine. Comment organiser et rendre régulière et régulée une mobilité, aujourd'hui empreinte de clandestinité et de désordre.

La démographie, les changements climatiques et la rareté des ressources sont tous des facteurs qui risquent de faire que la migration économique de l'Afrique vers l'Europe une source de risque dans les années à venir. Une réflexion sur le sujet s'impose pour éviter les aléas d'un développement anarchique de la question. Comment, donc, pouvoir canaliser cette migration pour mieux la maîtriser ? Comment disposer des personnes candidates à la migration afin de pouvoir juger de leur admissibilité sans pour autant porter atteinte à leur dignité et à celle de leurs pays respectifs ?

3. Des centres de qualification à l'immigration en Europe

L'idée d'implantation, dans certains pays africains, de centres de formation et de qualification à l'immigration en Europe, serait destinée à remplacer celle des hot spots. De par sa nature et son appellation, le nouveau concept s'inscrirait plus dans un esprit de coopération et de partenariat que dans celui d'ingérence et d'intervention étrangères sur le sol africain. Comment obtenir des résultats probants en termes de contrôle de la migration, en évitant les interventions jugées, en Afrique, comme une atteinte aux souverainetés des pays du continent et rappelant des périodes peu glorieuses dans l'histoire des relations Afrique/Europe.

Les détails politiques et techniques d'une telle initiative peuvent être peaufinés par les spécialistes mais, d'ores et déjà, certains de ses contours peuvent être dégagés tels que le critère d'éligibilité des pays africains à abriter ces centres, et les acteurs principaux participant à l'initiative.

• Contexte et considérations générales

Si l'on s'accorde, de ce qui précède, que la migration africaine vers l'Europe est majoritairement économique, le plus logique serait de lui appliquer une solution de la même nature. Dans ce contexte, une démarche est préalable à toute conception dans le domaine. Cette démarche constitue une première étape qui consiste à dépolitiser la migration en la purifiant des résidus de décennies de politiques sécuritaires, inspirées des logiques linéaires (donateur-receveur). Réfléchir à des formats durables à la mobilité est la responsabilité de tous les pays qui émettent ou reçoivent des immigrés. Ainsi, les pays africains ne doivent pas être uniquement sollicités dans les phases d'exécution. Ils doivent, au contraire, être impliqués dès les premières phases de réflexion. Ceci est particulièrement important dans le cas du projet des centres de qualification pour immigration en Europe. Toutes les parties prenantes (Etats concernés, migrants, ministères, acteurs privés, ONGs) doivent s'appropriier le projet. La volonté politique est donc une condition sine qua none à la réussite de cette stratégie.

Comme pour tout projet, il faut procéder à une étude de faisabilité qui sera confiée à des cabinets spécialisés en la matière. Pour cette contribution, nous nous limiterons à 5 questions basiques, qui nous permettront de délimiter les périmètres de cette initiative.

• Quels pays peuvent abriter ces centres de formation ?

Le projet peut démarrer par un échantillon de pays, dont on retiendra certains critères essentiels :

- D'abord la volonté politique. Pour que ce projet puisse fonctionner, il est nécessaire que les gouvernements des pays sollicités soient impliqués dès les premières phases de conception. Il s'agira, de préférence, de pays ayant déjà montré un niveau avancé de coopération avec leurs homologues européens sur des questions similaires.
- Ensuite, on regardera la disponibilité des infrastructures adaptées et des ressources humaines capables de recevoir et former les migrants. Une possibilité serait de commencer par les pays du Maghreb dont la majorité dispose de partenariats

développés avec l'UE³ et dont certains, comme le Maroc, disposent déjà d'une politique migratoire bien définie⁴. De plus, ces pays étant des pays de transit, ils peuvent également abriter dans leurs centres de qualification les ressortissants d'autres pays africains.

• Pour quels types de métiers former les migrants ?

La réponse à cette question dépendra de deux facteurs :

- Le premier serait le résultat de l'identification des secteurs de sous-emploi en Europe. Chaque pays européen désireux de recevoir des migrants, ferait connaître les secteurs de son économie où des besoins en main-d'œuvre se font sentir. Il s'agirait d'une analyse des secteurs où il y'a besoin en main- d'œuvre ainsi que les qualifications minimales requises pour ces métiers. Ces besoins détermineront également les langues que doivent apprendre les candidats en fonction du pays où ils sont sollicités. Par exemple, si dans un pays donné, il y'a besoin en électriciens et mécaniciens qualifiés, le contingent destiné à ce pays sera formé, dans ces métiers, apprendra la langue de ce pays et sera nanti des éléments facilitant son intégration dans ce pays.
- Le deuxième facteur dépendra des candidats eux-mêmes. À leur arrivée au centre, après entretien avec les conseillers professionnels, ils feront part de leurs qualifications linguistiques, diplômes (le cas échéant) et préférences de formation. L'idéal serait de favoriser les formations dans des secteurs à fort besoin en main- d'œuvre dans les pays européens, car ceci augmenterait les chances d'insertion des migrants formés, en Europe ou dans les pays où ils se trouvent lors de la formation.

Une main- d'œuvre qualifiée est toujours sollicitée, quel que soit sa provenance géographique. Des modules de renforcement en communication orale et autres compétences favorisant l'insertion seront un atout dans toutes les formations.

3. Il s'agit notamment de la coopération au sein de la politique Européenne de voisinage et des plans d'action bilatéraux.

4. Depuis 2014, le Maroc s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Il a également procédé à la naturalisation d'un grand nombre de migrants résidents en son sol.

• Comment évaluer et reconnaître les qualifications acquises lors de la formation ?

La reconnaissance officielle des qualifications acquises lors de la formation a au moins deux bénéfiques. D'abord, servir d'incitation aux migrants pour s'engager dans une formation à l'issue de laquelle ils auront un diplôme qualifiant, qu'ils peuvent toujours utiliser pour travailler. Ensuite, ça servira aux responsables de ce projet d'évaluer les performances de chaque candidat de manière transparente. Les mieux classés peuvent ainsi accéder plus rapidement aux opportunités de travail. Les méthodes utilisées dans l'éducation informelle ou la formation continue peuvent servir d'exemple pour développer un tel curriculum. Les performances du candidat lors de la période de formation et les notes obtenues à l'issue de la formation peuvent également déterminer la durée et la nature des contrats qu'il peut décrocher.

• Comment assurer l'insertion professionnelle des migrants ?

Cette question particulière englobe toute la complexité du projet. Pour la réussite de celui-ci, le soutien des acteurs non étatiques est primordial. Il faut avoir l'adhésion d'un bon nombre des acteurs privés et ONGs dans les pays européens et africains. Il faut assurer une base de partenaires fiables qui peuvent s'engager dans une telle initiative. Tout dépendra du narratif qu'on fera du projet. Les ONGs peuvent être un employeur potentiel de ces migrants. Le secteur privé aussi. Il faudra juste prévoir les mécanismes judiciaires pour faciliter aux employeurs potentiels l'insertion des travailleurs issus de ces centres de formation. Encore plus intéressant, de telles initiatives peuvent être assimilées à la responsabilité sociale des entreprises et des incitations et facilités fiscales peuvent être proposées aux entreprises qui voudront participer au programme.

• Quelles seront les difficultés liées à une telle initiative ?

Lorsqu'il s'agit de projet impliquant l'élément humain, il est souvent difficile d'anticiper de manière exacte les résultats en perspective. Dans le cas du projet en question, l'élément psychologique aura un rôle important à jouer. Comment garantir l'adhésion des migrants eux-mêmes à un tel projet ? Comment convaincre un migrant

ayant parcouru un long chemin dangereux à destination de l'Europe de se retrouver dans un autre pays africain, à passer deux ou trois ans en attendant d'arriver à la rive nord de la Méditerranée ? Ces questions complexes nécessiteront des réponses bien réfléchies. Les bases seront la confiance et la délivrance des promesses. Si l'on va promettre à ces migrants un accès légal au marché du travail européen, ceci devrait s'effectuer en réalité.

Conclusion

Ces dernières années, il y'a une prise de conscience générale de l'importance à porter un regard différent sur la migration, mais toutes les tentatives de changement du narratif butent sur un mur d'angoisses et de soucis sécuritaires. En 2011, la Commission européenne évoquait l'importance d'agir sur les causes profondes de la migration, en l'occurrence le manque d'opportunité de travail, le sous-développement et les crises politiques. Bien avant, la même institution faisait état d'un espace de voisinage euro-méditerranéen prospère, où la mobilité est encouragée. Toutefois, dans la pratique, il est de plus en plus difficile pour les ressortissants du Sud d'accéder au Nord. Les politiques de visa extrêmement longues et complexes, conjuguées aux préjugés et à la montée effrayante des partis de droite en Europe, approfondissent le fossé entre deux espaces qui sont pourtant si proches l'un de l'autre.

L'Union Africaine, à travers une proposition ambitieuse du Maroc, a décidé, courant 2018, d'adopter une vision africaine de la migration. C' est une réelle opportunité à saisir, d'autant plus que le prochain rendez-vous international de la migration sous l'égide de l'ONU se fera dans un pays africain, au Maroc. Le global compact des Nations-Unies traite désormais de migration sûre, ordonnée et régulière. Investir dans la valorisation des migrants à travers la formation professionnelle est sans doute un des premiers pas vers une telle mobilité. Celle-ci servait, dans un passé récent, aux pays d'origine et à ceux d'accueil de répondre à une partie de leurs besoins économiques, suivant la simple loi de l'offre et de la demande. Certes, le contexte économique a changé, mais les avantages d'une mobilité organisée du capital humain sont indéniables. Les tendances démographiques, sociales et économiques, font qu'une partie des besoins du Sud se trouvent au Nord et vice versa. Ainsi, pour tirer plein profit de la diversité démographique des deux espaces, il est primordial de voir la mobilité autrement. Cette dernière ne peut plus être pensée en déconnexion des réalités économiques qui la façonnent.

Bibliographie

La migration vers l'Europe : un enjeu sécuritaire, causes et conséquences des politiques migratoires européennes sur les migrants. *Global Studies Institute* de l'Université de Genève ; Collection « Mémoires électroniques » ; Vol. 87-2015.

On the Economic Geography of International Migration. Çağlar Özden, Christopher Parsons. *Discussion Paper Series; IZA DP No. 8747; December 2014*.

Desperate Journeys, Refugees and migrants arriving in Europe and at Europe's Borders (January-August 2018), HCR.

Migration policies of the European Union with its Mediterranean partners: Need for greater mobility. Directorate General for External Policies. Policy Department. AFET. 2014

La gouvernance de la migration, Confédération syndicale internationale (CSI), 2011

A propos de l'auteur, Abdelhak Bassou

Abdelhak Bassou est Senior Fellow à l'OCP Policy Center. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale Marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003-2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009. Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le Conseil des Ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles ».

A propos de l'auteur, Amal El Ouassif

Amal El Ouassif est Assistante de recherche à l'OCP Policy Center. Rattachée au programme de recherche en Géopolitique et Relations Internationales. Ses domaines d'intérêt touchent notamment aux relations Euro-méditerranéennes, à la mobilité et aux questions de la migration.

Elle est titulaire d'un Master en Relations Internationales et Diplomatie de l'Union Européenne - Collège d'Europe, et d'un Master en Gouvernance des Organisations pour le Développement International (EGE-Rabat & UMPF-Grenoble). Avant de rejoindre l'OCP Policy Center a travaillé en tant que Coordinatrice de Programme à la Fondation Westminster pour la Démocratie et consultante au Bureau de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) à Rabat.

A propos de OCP Policy Center

L'OCP Policy Center est un think tank marocain qui a pour mission la promotion du partage de connaissances et la contribution à une réflexion enrichie sur les questions économiques et les relations internationales. A travers une perspective du Sud sur les questions critiques et les grands enjeux stratégiques régionaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays en développement et émergents, l'OCP Policy Center offre une réelle valeur ajoutée et vise à contribuer significativement à la prise de décision stratégique à travers ses quatre programmes de recherche: Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire, Économie et Développement Social, Economies des matières premières et Finance, Géopolitique et Relations Internationales.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.



OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4^{ème} Etage – Mahaj Erryad, Rabat - Maroc

Email : contact@ocppc.ma / Téléphone : +212 5 37 27 08 08 / Fax : +212 5 37 71 31 54

Site : www.ocppc.ma